

Non, il n'est pas illogique de respecter les divorcés sans les recevoir à la communion!

Author : Vini Ganimara

Categories : [Episcopats locaux](#)

Date : 26 octobre 2010

Toujours dans la relation par Christian Laporte de la conférence prononcée jeudi dernier par Mgr Léonard, je lis [ceci](#):

"A propos du mariage, Mgr Léonard encourage les formations des couples avant qu'ils ne franchissent le grand pas. Cela dit, les divorcés qui se remarieraient ont droit au respect mais l'archevêque n'est pas allé au bout de la logique : sa bienveillance n'ira pas jusqu'à leur permettre de (re)communier."

Jusqu'au bout de la logique, vraiment?

En réalité, voici quelle la "logique", mon cher confrère: le mariage chrétien étant indissoluble, le remariage du vivant de l'un des conjoints est assimilé à un adultère. Comme, par hypothèse, le remariage suppose que la personne concernée ne souhaite pas se repentir et donc ne peut pas recevoir l'absolution, ni, par conséquent, la communion.

Il n'y a donc absolument rien de contradictoire à vouloir former les jeunes désireux de se marier pour éviter une rupture; à respecter les personnes divorcées; et à ne pas les recevoir à la Sainte Table.